

Procès-verbal N°38 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 30 Avril 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) Excusé :	Mr Patrick AURILLON

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°37 de la réunion du Jeudi 24 Avril 2025.

INFORMATION AUX CLUBS

✓ Dans le but de conserver l'équité entre concurrent à un titre, à une accession à un maintien ou relégation pour la fin de saison la commission précise qu'aucune demande de changement de date de ces rencontres les concernant sera étudiée pour les journées suivantes :

- **J 21 (Le 18 Mai) et J 22 (Le 25 Mai) pour la D1 – D2 – D3 – D4 (Poule A et D)**
- **J 17 (Le 11 Mai) et J 18 (Le 18 Mai) pour la D4 (Poule B et C)**

La Commission CCS

COUPE GARD LOZERE MODIFICATION AU CALENDRIER

Les rencontres des ½ Finale de la Coupe Gard Lozère initialement prévu le 04/05/2025 sont reportés :
E.S PAYS UZES 1 (R2) / AV.S ROUSSON 1 (R2) le 07 /05/2025 à 19h30.
LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / ST.O AIMARGUES 1 (R2) le 08/05/2025 à 16h00.

FORFAIT SIMPLE NOTIFIÉ A L'AVANCE

Par courriel reçu a la permanence le 27/04/2025 de la part du dirigeant d'ES SUMÉNOISE nous informant de l'impossibilité pour son équipe de se déplacer à Besseges.

Dépt 3 Poule B

Match : N° 28541638

C.A. BESSEGEAIS 2 (D3) / ES SUMÉNOISE 2 (D3)

ES SUMÉNOISE 2 (D3) Battu par forfait.

RETOUR CSR - INFORMATION

Dépt 3 Poule B

Match : N° 28541639 du 27/04/2025



F.C BAGNOLS ESCANAUX 2 (D3) / A.S ST PRIVAT 2 (D3)
F.C BAGNOLS ESCANAUX 2 (D3) Battu par pénalité.

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544131 du 20/04/2025
S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) / O. ST HILAIRE JASSE 2 (D4)
S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) Battu par pénalité.

Dépt 4 Poule B

Match : N° 28547095 du 20/04/2025
S.C FOURNES 1 (D4) / F.C MILHAUD 1 (D4)
S.C FOURNES 1 (D4) Battu par forfait.

Dépt 4 Poule D

Match : N° 28550336 du 27/04/2025
C.S CHEMINOT NIMOIS 1 (D4) / A.S VENEJAN 1 (D4)
A.S VENEJAN 1 (D4) Battu par forfait.

FMI

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544160 du 27/04/2025
A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4) / S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4)
Feuille de match (FMI) non transmis dans les délais
✓ Amende de 25,00€ (Art72 Alinéa 3 – Art53 des RG).

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544160 du 27/04/2025
A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4) / S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4)
La commission demande au club d'A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES de faire parvenir la feuille de match (FMI) de la rencontre au secrétariat au plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER

